

LE DEVOIR

Vol. LXXXVII - N° 310

MONTRÉAL, LE JEUDI 9 JANVIER 1997

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

La France s'ennuie de Mitterrand

Il y a un an, le président Mitterrand décevait à Paris, laissant derrière lui l'image d'un homme politique ambigu voire déroutant. Il semble, en tout cas, avoir suffisamment impressionné les Français pour qu'ils se passionnent encore aujourd'hui pour la moindre révélation le concernant.

Vous aimez les ortolans? François Mitterrand, lui, les dévorait tout rond avec leurs viscères brûlantes. L'ennui, c'est que leur chasse est rigoureusement interdite en France. Qu'importe, l'ancien président ne passait pas un réveillon du jour de l'An sans enfourner un ou deux de ces oiseaux. Georges-Marc Benamou nous apprend même, dans *Le Dernier Mitterrand* (Plon), que c'est l'ancien ministre et premier secrétaire du Parti socialiste Henri Emmanuelli en personne qui l'approvisionnait au marché noir, achetant à prix d'or les précieux volatiles à des braconniers landais.

Tout François Mitterrand est dans cette anecdote savoureuse qui fait depuis quelques jours rigoler la France entière. Comment voulez-vous, en découvrant de telles perles, ne pas trouver les vivants un peu ternes, ne pas avoir une petite pensée pour ce «*libertin de la politique*» (le mot est de l'éditorialiste Claude Imbert)?

Un an exactement après sa mort, les Français n'ont donc pas fini d'enterrer leur ancien président. Les voilà même pris de nostalgie pour cet énigmatique prestidigitateur qui n'a cessé pendant les 14 ans où il a dirigé le pays de déjouer les pronostics et de surprendre les observateurs. Un grand colloque organisé aujourd'hui par l'UNESCO, à Paris, tentera de démêler l'écheveau mitterrandien. Fidel Castro, Yasser Arafat, Mikhaïl Gorbatchev et la ministre québécoise Louise Beaudoin ont, parmi d'autres, annoncé leur participation. Parions qu'il faudra plus qu'une grand-messe pour venir à bout du personnage.

On savait que François Mitterrand était un homme si-nueux. Depuis un an, chaque nouvelle révélation en apporte la confirmation éclatante. Chez lui, la moindre porte dissimulait d'interminables labyrinthes.

A l'occasion du premier anniversaire de sa mort, les révélations ne manquent pas. On a, par exemple, appris que son premier ministre Pierre Mauroy savait depuis 1981 que le président était malade, même s'il dit avoir ignoré l'ampleur exacte de la maladie. Le livre de Georges-Marc Benamou confirme de plus ce dont tout le monde se doutait. Mitterrand a passé l'essentiel de ses derniers mois à la présidence alité, ne voyant plus que quelques proches.

On y découvre aussi que, peu avant la dernière élection présidentielle, alors que tout semblait perdu pour la gauche, le président dépêcha un émissaire à Jacques Chirac pour qu'il ne tarde pas à déclarer sa candidature. «*Il faut vous déclarer dans les quinze jours, sinon vous n'aurez plus aucune chance*», lui fit-il transmettre. Le président malade ira jusqu'à suggérer d'annoncer cette candidature dans une grande ville symbolique, hors de Paris. Jacques Chirac — dont les portes-paroles à l'Élysée ont démenti cette information — choisit Lille, ville natale du général de Gaulle.

Benamou montre que, sur son lit de mort, Mitterrand n'avait rien perdu de sa verve, pour ne pas dire de sa férocité. Il traite Edouard Balladur d'«*étrangleur ottoman*» (l'ancien premier ministre est né en Turquie). Valéry Giscard d'Estaing est un «*homme à courte vue*», quand il n'est pas «*une figure nationale un peu folklorique, qui nous raconte ses émois érotiques*» (Mitterrand fait allusion au dernier livre de son prédécesseur).

Même Chirac est qualifié de «*faux dur entouré de faux professionnels*». Mais c'est encore pour ce vieil adversaire, alors abandonné de tous, que Mitterrand garde le plus de tendresse. «*Au fond, dit-il, Chirac est un affectif, c'est un homme qui souffre*». Pendant la cohabitation avec Edouard Balladur, Mitterrand utilisera mille et un traquenards pour diviser la droite.

En un an, le pays est loin d'avoir épuisé tout ce que le personnage cache de mystères et de clairs-obscur. Les historiens auront fort à faire. Ce que soit pour comprendre les paradoxes de celui qui disait mener «*une guerre à mort*», «*une guerre permanente, sans morts apparentes*» contre les États-Unis; ou, simplement, pour décrire l'éclat de ses yeux devant le décolleté de la comédienne Juliette Binoche.

Si Mitterrand soulève tant de passion, écrit à son tour le chroniqueur Alain Duhamel (*Portrait d'un artiste*, Flammarion), c'est qu'il n'était pas un homme politique tout à fait ordinaire. Il ne venait pas des états-majors, des grandes écoles ou de l'administration. Mitterrand était un artiste qui s'était trompé de carrière. Parlant du métier d'écrivain, il confia un jour à Jean Lacouture: «*Je n'étais pas sûr de mon talent. Pour ce qui est d'agir sur les hommes, je l'ai su d'emblée*».

Un artiste qui a poussé l'art jusqu'à planifier minutieusement sa sortie et se choisir un mémorialiste dans la personne de Georges-Marc Benamou. L'homme aimait se raconter alors que la mort le gagnait. «*J'ai entamé une carrière de gisant*», disait-il. «*J'en ai marre de moi*», ajoutait-il. Aujourd'hui, c'est la France qui, sans trop savoir pourquoi, s'ennuie de celui qui voulait «*finir éternellement comme un vieillard sur un banc corse*».

MONTRÉAL

Au Salon de l'auto: le prix bien avant la beauté, page A 3



Chapleau entre au musée, Normand Hudon nous quitte, page B 8

LES RÉGIONS

Pourquoi pas un brise-glaces à Cap-aux-Meules? page B 1

Hydro-Québec va investir dans le gaz

Elle se montre intéressée au contrôle de Gaz Métropolitain

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Le nouveau président-directeur général d'Hydro-Québec, André Caillé, a entamé des discussions avec des actionnaires de Noverco, le holding qui chapeaute Gaz Métropolitain, pour permettre à la société d'État qu'il dirige d'acquiescer une participation dans le distributeur gazier, voire d'en prendre le contrôle.

Ces discussions, qui visent à créer un partenariat réunissant les secteurs du gaz et de l'électricité, n'ont pas abouti dans le cas de Gaz de France, l'un des actionnaires minoritaires de Noverco détenant 24 % du holding gazier. Les autres actionnaires de Noverco sont la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP), qui détient 38 % des actions de la société, la Caisse de dépôt et placement du Québec, 30 %, et Lésvesque Beaubien Geoffrion, 8 %, qui agit ici

comme prête-nom de la Caisse.

Radio-Canada affirmait hier soir que la Caisse et SOQUIP ont accepté de céder à Hydro-Québec une partie importante de leurs actions. Hydro détiendrait ainsi entre 30 et 40 % de Noverco.

Selon des informations obtenues par *Le Devoir*, M. Caillé a rencontré, le 3 janvier dernier au mont Tremblant, un représentant de Gaz de France. Mardi, à l'émission *Le Point* de Radio-Canada, M. Caillé n'a pas

nié que des discussions avaient eu lieu quant à une participation éventuelle d'Hydro-Québec dans Noverco, et même à une prise de contrôle, mais il a préféré utiliser les termes «*partenariat*» et «*alliance*» avec le distributeur gazier. Avant d'accéder à la présidence d'Hydro-Québec en octobre, M. Caillé a assumé la présidence de Gaz Métropolitain pendant dix ans et de la So-

VOIR PAGE A 8: GAZ

Vers l'Asie



CHUCK STOODY PRESSE CANADIENNE

TEAM CANADA s'est envolée hier vers la Corée du Sud, première étape d'une tournée qui la conduira par la suite aux Philippines et en Thaïlande. On aperçoit au premier plan le premier ministre Bouchard, à sa droite Mme Aline Chrétien et derrière lui Jean Chrétien qui salue, ainsi que Mike Harris, le premier ministre ontarien. Plus d'information en page A 4.

Pétards sur ordonnance

La légalisation du cannabis pour des raisons thérapeutiques relance, aux USA, la question de la libre consommation des drogues douces

CLAUDINE MULARD
LE MONDE

Le cannabis est-il un bon médicament? En novembre 1996, 56 % des Californiens ont répondu par l'affirmative et approuvé un référendum qui légalise, dans cet État, l'utilisation du cannabis à des fins médicales et sur recommandation d'un médecin. «*dans le traitement du cancer, de l'anorexie, du sida, des douleurs chroniques, de la paralysie spasmodique, du glaucome, de l'arthrite, de la migraine et de toute autre maladie que la marijuana est susceptible de soulager*». Inscrite en amendement à la Constitution californienne, la proposition 215 a désormais force de loi. De

leur côté, les électeurs de l'Arizona ont approuvé la proposition 200, dont le champ d'application est encore plus large.

Mais voilà, la législation fédérale considère que toute utilisation de cette drogue est illégale et passible de poursuites criminelles, d'autant qu'au tableau de classement des substances contrôlées, le cannabis est inscrit, comme l'héroïne ou le LSD, en catégorie 1, la plus restrictive, parce que «*dépourvue d'utilisation médicale reconnue*», et sa prescription est formellement interdite.

«*La marijuana médicale donne des migraines juridiques*», titre un quotidien américain. En ef-

VOIR PAGE A 8: PÉTARDS

Encore des excuses

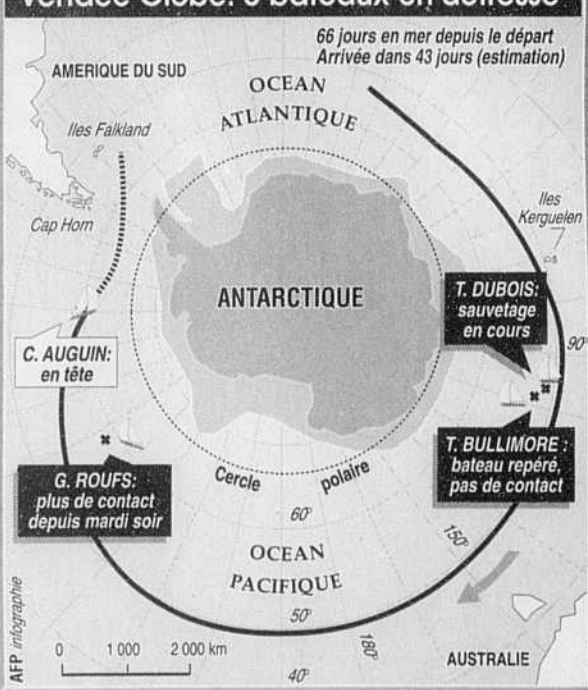
PRESSE CANADIENNE

Le ministère fédéral de la Justice présenterait ses excuses aujourd'hui à deux autres personnes mentionnées dans la requête d'assistance faite aux autorités suisses sur de possibles activités criminelles relatives à la vente d'appareils Airbus à Air Canada, en 1988, selon le Réseau de l'information.

Les deux personnes visées sont l'ancien premier ministre de Terre-Neuve Frank Moores et Karlheinz Schreiber, un homme d'affaires germano-canadien. Ce dernier avait agi comme intermédiaire dans l'achat des avions.

En début de semaine, la GRC et le gouvernement fédéral ont présenté des excuses à l'ancien premier ministre Brian Mulroney pour avoir associé son nom à une enquête sur le versement présumé de pots-de-vins relativement à la transaction. Les noms de MM. Moores et Schreiber apparaissent dans la lettre envoyée aux autorités suisses. Les nouvelles excuses seraient faites par communiqué et aucune déclaration du ministre de la Justice, Allan Rock, n'est prévue.

Vendée Globe: 3 bateaux en détresse



Depuis hier soir, Thierry Dubois a été effectivement secouru tandis que Tony Bullimore a été retrouvé vivant dans son monocoque retourné.

Course Vendée Globe

Gerry Roufs ne répond plus

Une opération pour le retrouver a été déclenchée

SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

On était toujours sans nouvelles hier soir de Gerry Roufs, ce Montréalais de 43 ans qui, avec 15 autres skippers, participe au Vendée Globe. Ce tour du monde d'une centaine de jours effectué en solitaire et sans escale, organisé tous les quatre ans depuis 1989, est marqué ces jours-ci par des vents violents de plus de 60 nœuds.

Selon les organisateurs de la course, joints à Paris, quatre concurrents de Roufs (Hervé Laurent, Bertrand De Broc, Isabelle Autissier et Marc Thiercelin) sont présentement à sa recherche, ainsi qu'un cargo qui, à 18 heures hier, se trouvait à environ 240 milles de l'endroit où Roufs fut localisé pour la dernière fois.

Le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) en mer d'Étel (ouest de la France) a adressé hier soir des demandes à divers pays afin de connaître les positions des bateaux susceptibles d'intervenir dans la zone où se trouvait le Montréalais lors de sa dernière position connue, qui remonte à mardi soir (23h GMT).

Premier Québécois à tenter cette périlleuse aventure, Gerry Roufs, 43 ans, est avocat de formation et père d'un enfant de huit ans. Il s'agit d'un navigateur d'expérience avec, à son actif, 18 traversées de l'Atlantique. Depuis quelques années, il est skipper professionnel grâce au soutien financier du groupe LG (une firme spécialisée dans le nettoyage industriel).

VOIR PAGE A 8: ROUFS



MÉTÉO

Montréal	Ensoleillé. Ennuagement tard en après-midi.	Québec	Ensoleillé avec passages nuageux.
Max: -7 Min: -10		Max: -7 Min: -10	
	Détails, page B 6		

INDEX

Agenda.....	B 6	Idées.....	A 7
Annonces.....	B 6	Le monde.....	A 5
Avis publics..	B 4	Les sports.....	B 5
Bourse.....	B 3	Montréal.....	A 3
Culture.....	B 8	Mots croisés..	B 4
Économie.....	B 2	Politique.....	A 4
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7



LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Fils de verre



RYAN REMIORS PRESSE CANADIENNE

UN MONTEUR de lignes d'Hydro-Québec débarassait des fils d'une épaisse couche de glace hier. La scène a été répétée à plusieurs reprises, dans la région de Lanaudière et dans les Laurentides, où quelque 28 000 clients de la société d'État étaient encore privés d'électricité. Lire nos informations en page A2.

EN BREF

Manifestation à l'UQTR

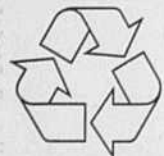
(Le Devoir) — Environ 200 chargés de cours de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) ont de nouveau dressé des lignes de piquetage hier matin pour exprimer leur mécontentement. Les manifestants ont par la suite marché jusqu'au bureau du recteur, Jacques Plamondon, pour lui rappeler qu'ils étaient «détachés» à obtenir un règlement «satisfaisant». Les chargés de cours, qui dispensent un cours sur deux à l'UQTR, sont en grève générale illimitée depuis le 9 décembre, ce qui a entraîné le report de la session hivernale à une date indéterminée. Le conflit porte sur les conditions de travail des chargés de cours, particulièrement sur leur salaire. Les pourparlers se poursuivent toujours entre la direction de l'UQTR et le Syndicat des chargés de cours en présence d'un médiateur nommé par Québec, Roger Lecourt.

Vers une grève des pilotes

(PC) — Les transporteurs régionaux d'Air Canada, dont Air Alliance au Québec, devaient présenter hier une nouvelle offre aux pilotes qui menacent de déclencher la grève à compter de demain. A Halifax, un porte-parole d'Air Nova, le transporteur régional dans les Maritimes, croit que cette proposition pourra aider à régler le différend entre les parties. Mais l'Association canadienne des pilotes de ligne est loin d'être sûre que cette offre contienne de nouveaux éléments. Entre-temps, le syndicat représentant les agents de bord d'Air Ontario a rejeté la dernière offre du transporteur régional.

Miami menacée

Miami (AP) — Miami pourrait bientôt ne plus exister. Le sort de la plus grande ville de Floride, confrontée à de graves difficultés financières, pourrait être décidé par référendum d'ici l'automne prochain: il s'agirait de faire passer la municipalité sous la tutelle directe du comté Metro-Dade. Les partisans de la disparition de Miami, les «abolitionnistes», poursuivent actuellement une campagne de signature de pétitions pour réclamer l'organisation d'un référendum populaire sur le futur statut de la ville.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Sur Internet devoir@cam.org
Agenda culturel (514)985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)
Version internet (514) 278-6060
1-800-563-5665

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Exempt de publication — Enregistrement no 0658. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

GAZ Tendances nord-américaine

SUITE DE LA PAGE 1

ciété en commandite Gaz Métropolitain devenue la société exploitante. Au moment d'écrire ces lignes, M. Caillé participe à la tournée asiatique de Team Canada. Jean-Claude Scraire, le président de la Caisse de dépôt, y participe également.

«Si on veut jouer le jeu de la convergence, il y a des partenariats et des associations qui doivent intervenir tôt ou tard au Québec et ailleurs», a commenté, hier, le porte-parole d'Hydro-Québec, Guy Versailles.

Selon d'autres informations obtenues par Le Devoir, Hydro-Québec négocie présentement l'acquisition de réseaux de transport d'électricité aux États-Unis. «Nous sommes dans un contexte exploratoire. Nous étudions beaucoup, beaucoup de projets. Nous sommes ouverts à toute possibilité intéressante de partenariat et

d'alliance», a dit le porte-parole, sans vouloir se faire plus précis.

M. Versailles a rappelé les paroles de M. Caillé: «Hydro-Québec veut devenir une des cinq grandes entreprises énergétiques en Amérique du Nord». Et «quand on dit énergie, ça veut dire toutes les formes d'énergie», a-t-il ajouté, y compris le gaz.

Avec cette intrusion dans le domaine gazier, Hydro-Québec suivrait une tendance nord-américaine encouragée par le contexte de déréglementation de l'énergie aux États-Unis. Plusieurs compagnies d'électricité songent à acquérir des distributeurs gaziers dans le but de tirer partie des nouvelles règles du jeu. Aux États-Unis, une part grandissante de l'électricité est produite par des centrales thermiques au gaz très performantes.

Depuis le 1^{er} janvier dernier, les réseaux d'électricité locaux peuvent s'ap-

visionner à meilleur prix auprès du producteur de leur choix plutôt que de dépendre de la compagnie d'électricité la plus proche. Cette pratique, appelée «Wholesale Wheeling», implique l'obligation pour les propriétaires des lignes de transport d'acheminer l'électricité achetée ailleurs. Dans quelques années, la Federal Energy Regulatory Commission (FERC) prévoit étendre ce principe à la vente d'électricité au consommateur final, ce que l'on désigne sous le vocable de «Retail Wheeling».

À la fin de l'an dernier, le consortium auquel participait Hydro-Québec, Noverco et la société américaine Consolidated Natural Gas (CNG) n'a pas obtenu l'autorisation de la FERC de vendre de l'électricité en gros aux États-Unis parce qu'Hydro-Québec n'offrait pas la réciprocité. En vertu d'un règlement qui entrera en vigueur le 14

mars prochain, Hydro-Québec ouvrira son réseau de transport à tout producteur d'électricité pour la vente d'énergie à l'extérieur du Québec. Ce faisant, la société d'État croit maintenant remplir tous les critères de la FERC pour participer à la vente en gros d'électricité.

Dans cette optique, Hydro-Québec, par l'entremise de sa filiale américaine HQ Energy Services US, a déposé une nouvelle demande auprès de la FERC le 12 décembre dernier. La société d'État attend une réponse de la FERC au plus tard en mars. L'entente de courtoisie dont faisait l'objet le consortium réunissant Hydro-Québec, Noverco et CNG a pris fin avec la nouvelle année et n'a pas été renouvelée, a indiqué Marie Archambault, porte-parole d'Hydro-Québec. Comme ce consortium n'a pas obtenu l'autorisation de la FERC, il n'a jamais été actif.

ROUFS 4000 km de la côte

SUITE DE LA PAGE 1

En 96, il a remporté une des épreuves de la transat anglaise Europe 1 Star et terminé 3e, en 94, à la Route du Rhum. Selon son ami, Charles Robitaille, «faire le Vendée Globe» représentait pour Roufs rien de moins que l'accomplissement de sa vie. «C'est un avocat, mais dans sa tête c'est la seule chose qu'il ait vraiment voulu faire.»

Aux dernières nouvelles, Roufs se trouvait toujours dans le Pacifique sud, à 4000 kilomètres de la côte. La balise Argos de son bateau, qui depuis le 3 novembre, départ de la course, renseigne les organisateurs sur sa position, n'a émis aucun signal depuis 36 heures.

Morte d'inquiétude et en larmes, la mère de Roufs, Suzanne, a déclaré hier sur les ondes de Radio-Canada qu'elle avait supplié à maintes reprises son fils de ne pas participer à cette épreuve, ce à quoi il répondait qu'il y tenait à ce point que s'il devait mourir en mer, il mourrait heureux.

Pour sa part, l'amie de cœur de Roufs, Michèle Cartier, se refusait toujours en soirée à imaginer le pire, préférant croire en une défectuosité du système électrique pour expliquer l'absence de toute communication avec lui depuis mardi.

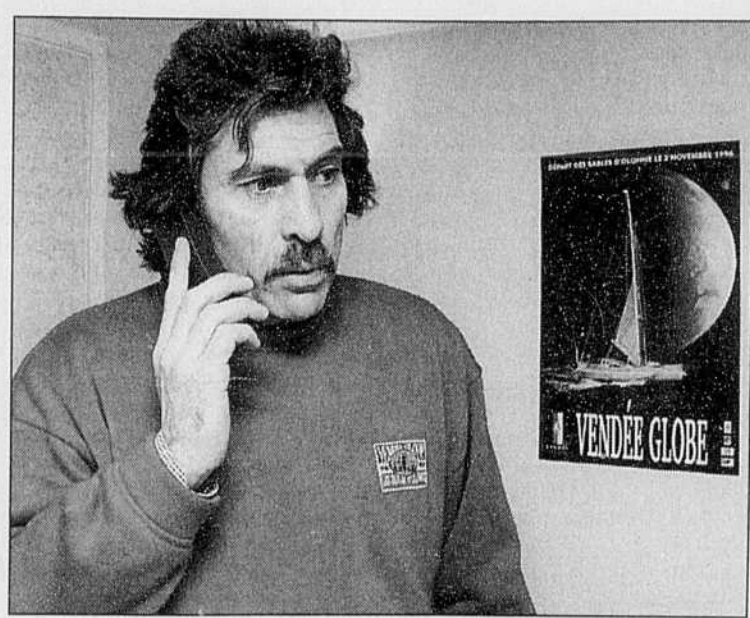
Isabelle Autissier, qui naviguait à proximité de Roufs cette journée-là, a essayé sans succès, hier, de le joindre par télécopieur ou par radio. Devant la situation, Philippe Jeantot, le directeur du Vendée Globe, lui a aussitôt demandé de se dérouter, mais après avoir affronté des vents de 70 nœuds, qui l'ont fait chavirer deux fois dans la nuit

de mardi à mercredi, Mme Autissier a été contrainte de changer de cap à environ 40 milles de la dernière position connue du Canadien. Mme Autissier, qui est repartie dans sa direction dès que la mer s'est calmée, poursuit cette course hors compétition depuis son dématage au large du Cap, début décembre.

Un autre disparu, le Français Thierry Dubois, a été repêché, lui, en après-midi hier, sain et sauf dans son radeau de sauvetage par une équipe australienne. Quant au Britannique Tony Bullimore, des sauveteurs, venus de la frégate australienne Adélaïde, se sont dirigés à bord d'un canot pneumatique vers son voilier retourné. Ils ont ensuite tapé sur la coque. Quelques secondes après, Tony Bullimore est sorti de son bateau et a nagé jusqu'à la surface. Les sauveteurs l'ont alors hissé dans le canot, et l'ont ramené jusqu'à la frégate, où il a été examiné par des médecins.

Par ailleurs, Christophe Auguin, qui occupe la position de tête de la course (Roufs était deuxième jusqu'à sa disparition), s'apprêtait à passer le cap Horn, hier, et à rentrer dans l'océan Atlantique pour entamer sa remontée vers les Sables-d'Olonne et la ligne d'arrivée.

Rappelons que le départ de la course s'est effectué aux Sables-d'Olonne. Les concurrents devaient ensuite em-



Philippe Jeantot, directeur de la Course Vendée Globe

REUTERS

prunter les Canaries (longitude Kerguelen), les Kerguelen (longitude du sud de la Nouvelle-Zélande), le Sud de la Nouvelle-Zélande, le cap Horn, la pointe nord-est du Brésil avant de regagner les Sables-d'Olonne.

PÉTARD Imbroglie juridico-pharmacologique

SUITE DE LA PAGE 1

fet, l'écart entre les deux législations a semé une confusion sans précédent au sein des autorités fédérales responsables de ce qu'on nomme aux États-Unis, non pas une lutte, mais une guerre contre la drogue «war on drugs», qui coûte, d'après les experts, 13,2 milliards de dollars par an. De son côté, le gouvernement du Golden State s'évertue à appliquer ce vote populaire de la façon la plus restrictive possible, craignant que l'usage médical ne soit une porte ouverte à la dépénalisation pure et simple et ne signale l'ouverture d'une campagne à l'échelle nationale. Barry McCaffrey, le «tsar anti-droque» («drug czar») de la Maison-Blanche, a qualifié le vote californien d'«épouvantable tragédie» et menacé de poursuivre les «médecins complices».

La question des propriétés médicales du cannabis, qui a fait l'objet de peu de recherches scientifiques solides, est au cœur du débat. Précisément parce que les responsables fédéraux s'y sont opposés, dénoncent certains médecins et chercheurs américains.

Pour compliquer plus encore l'imbroglie juridico-pharmacologique, il existe un programme fédéral expérimental d'usage compassionnel de la marijuana, dont bénéficient actuellement huit patients âgés de 40 à 64 ans qui souffrent de glaucome, de troubles neurologiques..., et à qui une exploitation agricole agissant sous contrôle gouvernemental fournit une ration de 300 «joints» par mois! La Ferme de l'Oncle Sam (officiellement intégrée à l'Institut de recherches en sciences pharmaceutiques de l'université du Mississippi) cultive 7000 plants de *Cannabis sativa*, pour un coût annuel de 300 000 \$, mais n'a approvisionné que 12 patients en tout — quatre sont morts du sida —, car, en 1992, devant la recrudescence des candidatures, l'administration de George Bush a fermé le programme aux nouveaux demandeurs. Tout a commencé avec un recours en justice déposé en 1976 par Robert Randall, qui souffrait de glaucome et dont la vision se détériorait rapidement. Devant un tribunal du district de Columbia, il a plaidé un point de droit coutumier dit de «nécessité», dans son cas de nécessité médicale, forçant les autorités fédérales à l'inclure dans un programme expérimental, et Randall, un ancien professeur, devint le premier Américain traité légalement avec du cannabis depuis 1941, année où ce produit fut éliminé de la pharmacopée officielle des États-Unis (le cannabis a été utilisé comme analgésique pendant la guerre de Sécession et entrainait dans la composition de médicaments jusqu'à la fin du siècle dernier). «Nous constituons un véritable embarras pour le gouvernement», commente Randall à propos de ceux que la presse a baptisés les «Acapulco Eight».

L'effet thérapeutique du cannabis sur le glaucome a été découvert par hasard en 1971 par des chercheurs de l'université de Californie à Los Angeles (UCLA) qui étudiaient, à la demande de la police de la vil-

le, les signes cliniques observables chez les consommateurs de marijuana, soupçonnant une dilatation des pupilles. Les ophtalmologues de UCLA ont établi que la prise de cannabis entraîne une réduction sensible de la pression intra-oculaire, précisément l'effet recherché dans le traitement du glaucome.

Les adversaires du cannabis naturel citent l'existence d'un médicament, le marinol, synthèse de son principe actif, le delta-9 tétrahydrocannabinol (THC). D'ailleurs la Food and Drug Administration (FDA), l'instance de régulation des produits alimentaires et pharmaceutiques, a approuvé l'utilisation du marinol, en 1985, contre les nausées des cancéreux subissant une chimiothérapie, et en 1992 contre l'anorexie et l'amaigrissement des malades atteints de sida.

Quelle différence entre la plante et le THC synthétique? C'est précisément ce que souhaiterait étudier le docteur Donald Abrams, professeur de médecine à San Francisco et chercheur de réputation internationale, qui a constaté que ses patients fumaient pour enrayer le *wasting syndrome* (syndrome de déperdition), ces pertes d'appétit et de poids caractéristiques du sida. En 1993, le docteur Abrams a mis au point un protocole de recherche visant à évaluer objectivement l'efficacité du cannabis, ainsi que ses dangers potentiels.

«Les aspects émotionnels et politiques de toute étude impliquant l'inhalation de la marijuana compliquent le problème de façon logarithmique», dit Donald Abrams. Bien qu'ayant obtenu toutes les autorisations préliminaires — FDA compris —, le médecin s'est heurté à l'obstacle de l'approvisionnement avec un refus catégorique de l'Institut national sur l'abus des drogues (National Institute on Drug Abuse, ou NIDA), qui gère les stocks de marijuana cultivée par le gouvernement à des fins de recherche. «Vous aviez la possibilité de rendre un service à la communauté de ceux qui vivent avec le sida», écrit Donald Abrams dans sa réponse au directeur du NIDA. «Comme diraient les militants homosexuels: Honte!»

En réalité, le NIDA ne fournit que très peu de chercheurs, dont le professeur Donald Tashkin, d'UCLA, qui étudie l'incidence de la marijuana sur les affections pulmonaires. Dans un premier temps, il a découvert que le cannabis améliorait nettement les fonctions respiratoires et pourrait être utile au traitement de l'asthme, avant que sa recherche ne révèle des effets plus nocifs, voire cancérogènes à long terme. Des souris de laboratoire à qui on administre du THC développent des tumeurs, suggérant que le cannabis, en agissant sur les lymphocytes-T, affaiblit le système des défenses immunitaires. Et, chez des fumeurs habituels de marijuana suivis depuis 1982, le professeur Tashkin a décelé «une excré-

d'une évolution pré-cancéreuse. En effet, avec une seule cigarette de marijuana, on inhale quatre fois plus de goudron qu'avec une cigarette ordinaire».

La marijuana consommée depuis les années 60 aurait-elle déclenché une vague de cancers des voies respiratoires bientôt décelables (puisque le temps d'incubation est de 30 à 40 ans)? Pour répondre à cette question, le professeur Tashkin entame une étude épidémiologique de tous les nouveaux cancers du poumon dépistés dans le comté de Los Angeles. «La marijuana n'a pas été suffisamment étudiée», explique Tashkin, qui rappelle que des Américains meurent aussi, chaque année, à cause de l'aspirine.

Des chercheurs ont localisé les récepteurs sur lesquels agit le THC ou principal constituant actif du cannabis, concentrés essentiellement dans le cerebellum, partie du cerveau qui contrôle la coordination motrice, et dans l'hippocampe, siège de la mémoire et de l'apprentissage, ainsi que dans le cortex cérébral et dans certaines cellules immunitaires. L'absence de ces récepteurs dans les zones contrôlant le cœur et la respiration explique pourquoi la drogue ne provoque pas d'overdose mortelle...

Aujourd'hui, aux États-Unis, le débat sur le cannabis oppose deux groupes parfaitement clivés: un lobby farouchement déterminé à prouver que l'«herbe du diable» est essentiellement nocive, et le clan adverse qui voit dans le chanvre indien une panacée, protestant contre la «prohibition» de cette «médecine interdite» et n'hésitant pas à parler de «macarthysme pharmacologique». La légalisation de la marijuana médicale en Californie devrait faciliter et multiplier les recherches, et déplacer la controverse sur un terrain plus strictement scientifique.

L'Association des médecins de Californie (CMA), qui regroupe plus de la moitié des praticiens de l'État, a demandé au gouvernement de lancer rapidement des études, «quitte à découvrir que cette substance n'a pas toutes les vertus qu'on lui prête», déclare Jack Lewin, son président. «La politisation de la marijuana a effrayé notre pays et nous empêche de découvrir si elle possède une valeur thérapeutique. La consommation va être accrue et la recherche est devenue encore plus importante, renchérit Donald Abrams depuis l'hôpital de San Francisco, où il exerce. Si la science survit à la politique, alors nous pourrions faire ces recherches. Notre gouvernement a une phobie mal dirigée qui conviendrait mieux à d'autres drogues.» Prescrit-il du cannabis à ses patients? «Si je vous réponds oui, c'est un crime fédéral. Je peux dire que je prescris du marinol, et que certains de mes patients prennent de la marijuana.»

À l'origine du regain d'intérêt pour les propriétés médicales du cannabis, la communauté homosexuelle, qui a ouvert les premiers clubs d'acheteurs, clandestins

mais «fiers» de leur désobéissance civile, à New York, San Francisco, Santa Cruz, Washington... Pendant la campagne électorale en Californie, certains clubs ont été fermés *manu militari* par le ministre de la Justice, Daniel Lungren, mais ils ont rouvert le soir même du scrutin. C'est le cas du Cannabis Buyers Club sur Santa Monica Boulevard, à Los Angeles, une association à but non lucratif qui ravitaille 370 patients, sur présentation d'un diagnostic médical (le sida pour 80 % d'entre eux). Le menu des variétés de marijuana disponibles ce jour-là est affiché avec les prix (autour de 20 \$ le gramme), et une limite par patient et par semaine, fixée à 37 grammes d'herbe, qu'on appelle ici «médecine».

L'approvisionnement des clubs dépend encore du marché noir. «Nous voulons fonctionner de la façon la plus responsable possible jusqu'à ce que tout soit légal. Si les fédéraux nous imposent de fermer, nous rouvrirons. Le problème serait qu'ils confisquent nos dossiers médicaux pour poursuivre les médecins», explique Scott Imler, responsable du club, et qui fume de la marijuana pour lutter contre des convulsions, précisant que les effets secondaires sont minimes en comparaison des doses de valium qu'on lui prescrivait auparavant.

À Oakland, près de San Francisco, un autre club, considéré comme un modèle du genre, a établi un protocole très strict d'adhésion pour ses patients, qui disposent d'une carte de membre avec photo d'identité, et numéro vert de secours. Le club protège aussi les médecins qui signent cette recommandation en forme de décharge: «Nous avons discuté les avantages et les risques de l'utilisation de la marijuana comme traitement de ce malade, pour lequel j'aurais envisagé une prescription, si j'en avais la possibilité légale...» Car nul ne sait encore si des poursuites fédérales seront engagées contre les médecins qui se verraient privés de leurs droits de prescrire certaines catégories de médicaments, ou même d'exercer.

On imagine mal les autorités fédérales s'en prenant aux patients. L'interview télévisée d'un malade en phase terminale privé de son cannabis compassionnel serait du plus mauvais effet sur le public, même si celui-ci est abreuvé de statistiques (difficiles à vérifier s'agissant d'un trafic clandestin) indiquant une recrudescence de l'usage de la marijuana, chez les adolescents en particulier. Un Américain sur huit utiliserait du cannabis, et il est de bon ton actuellement d'accuser l'attitude permissive de la génération des *baby-boomers* devenus parents, et qui ont fumé dans leur jeunesse. «Just say what?» (Quoi dire au juste?) titrait le magazine *Time* en couverture de son édition du 9 décembre, en écho à la croisade anti-droque personnifiée par Nancy Reagan et son «Just say no» (Dites simplement non). La légalisation du cannabis médical n'a pas fini de relancer le débat sur la consommation de la substance psychotrope aux États-Unis.